



Maison communale
rue Martin Sandron 114
B – 5680 DOISCHE
Tél. : 082/21.47.20 – Fax : 082/21.47.31
Mail : info@doische.be – www.doische.be

Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal

Séance du 30 avril 2013

Présents : P. JACQUIEZ, Bourgmestre-Président;
C. DEROUBAIX, R. ADAM, C. HERNOUX, Echevins;
~~M. BLONDIA, Président CPAS ;~~
S. COLLARD, Secrétaire Communal f.f..

OBJET : Marché de Services – Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un PCDR - Approbation de l'attribution .

LE COLLEGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de € 67.000,00) ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120 ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1 ;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures ;

Revu la délibération du Conseil communal du 2 juin 2010 décidant du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la Commune de Doische, désignant la FRW comme organisme d'assistance, chargeant le collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter en collaboration avec la FRW un projet de PCDR au Conseil communal;

Vu l'accord du Ministre de la ruralité Benoît Lutgen du 19 mai 2011 sur l'accompagnement de l'Opération de développement rural par la FRW;

Vu la délibération du Collège communal du 4 janvier 2013 décidant de signer la convention d'accompagnement proposée par la FRW;

Considérant le cahier spécial des charges N° 20130009 relatif au marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un PCDR" établi par le Service Travaux - Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 49.586,78 hors TVA ou € 60.000,00, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Conseil communal du 26 février 2013 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Vu la décision du Collège communal du 5 mars 2013 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :

- Societe Multiprofessionnelle D'architectes Groupe Impact sprl, Rue Des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix

- Survey & Amenagement sa, Rue De Chenu 2-4 à 7090 Ronquières

- Traces T.P.I. Belgium sa, Rue Du Cayaux 17 à 5620 Flavion

- Poly'art scrl, Chaussée De Binche 30 à 7000 Mons ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 5 avril 2013 à 12.00 h ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 3 août 2013;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Survey & Amenagement sa, Rue De Chenu 2-4 à 7090 Ronquières (€ 52.930,00 hors TVA ou € 64.045,30, 21% TVA comprise)

- Traces T.P.I. Belgium sa, Rue Du Cayaux 17 à 5620 Flavion (€ 59.450,00 hors TVA ou € 71.934,50, 21% TVA comprise)

Considérant le rapport d'examen des offres du 29 avril 2013 rédigé par le Service Travaux - Marchés Publics ;

Considérant que le Service Travaux - Marchés Publics propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Survey & Amenagement sa, Rue De Chenu 2-4 à 7090 Ronquières, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 930/747-60 :20130009.2013 et est financé par le fonds de réserve extraordinaire.

POUR CES MOTIFS, A L'UNANIMITE, D E C I D E

ARTICLE 1er :

De sélectionner les soumissionnaires Survey & Amenagement sa et Traces T.P.I. Belgium sa pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

ARTICLE 2 :

De considérer les offres de Survey & Amenagement sa et Traces T.P.I. Belgium sa comme complètes et régulières.

ARTICLE 3 :

D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 29 avril 2013 pour le marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un PCDR", rédigée par le Service Travaux - Marchés Publics.

ARTICLE 4 :

De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Survey & Amenagement sa, Rue De Chenu 2-4 à 7090 Ronquières, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat.

ARTICLE 6 :

L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° 20130009.

ARTICLE 7 :

De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

ARTICLE 8 :

D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 930/747-60 :20130009.2013 et financé par le fonds de réserve extraordinaire.

PAR LE COLLEGE,

Le Secrétaire f.f.,

(sé)S. COLLARD

POUR EXPEDITION CONFORME,

- 5680 Doische , le 2 mai 2013.-

Le Secrétaire f.f.,

S. COLLARD

Le Président,

(sé)P. JACQUIEZ

Le Bourgmestre,

P. JACQUIEZ

